AR Prefecture

016-200054047-20220926-2022_09_26_15-DE Reçu le 28/09/2022 Publié le 28/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 20 Excusés-Absents : 06

Délégations : 01

<u>Date de Convocation</u> : vendredi 16 septembre

2022

<u>Date d'affichage</u>: <u>Vendredi 16 septembre</u>

2022

Le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du vendredi 16 septembre 2022, sous la présidence de M. DUPRÉ Jean-Noël, maire

Etaient présents :

M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET

Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints

M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LÉBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, Mme FAYET Margot, M.

DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. GUINOT Jean-François, M. TEXIER Christophe, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, M. GAULTIER Tom, Mme BOURDIER Elise.

<u>Délégations</u>: Mme MANCEAU Emmanuelle à M. DUPRÉ Jean-Noël

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

En raison d'une filiation familiale avec le bureau d'études Simon Paulet, Monsieur Didier PAULET sort et ne prend pas part au vote de cette délibération.

2022/09/26 N°15

15 - Finances - Réhabilitation des Halles de Confolens, Validation de l'avant-projet définitif

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le souhait pour la commune de réhabiliter les Halles de Confolens. Ces dernières, de par leur caractère polyvalent, jouent un rôle majeur dans la revitalisation du cœur de ville, le développement durable de Confolens et de la Charente Limousine.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au groupement SARL d'Architecture Daniel Antoine et Cie (mandataire), le bureau d'études Simon PAULET et le BET Home INCLUSIV.

Le coût des travaux est estimé, suite à la remise de l'avant-projet définitif par la maîtrise d'œuvre, à 486 190.69 € H.T. hors variantes.

Monsieur le Maire propose de valider cet avant-projet définitif et de fixer en conséquence le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 48 619.07 € H.T.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE l'avant-projet définitif de réhabilitation des Halles de Confolens pour un montant de travaux estimé à 486 190.69 € H.T. hors variantes
- FIXE le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 48 619.07 € H.T.

AR Prefecture

016-200054047-20220926-2022_09_26_15-DE Reçu le 28/09/2022 Publié le 28/09/2022

- VALIDE le lancement de la procédure de consultation des entreprises,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 27 septembre 2022

Jean-Noël DUPRE Maire de Confolens